

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, M. Leclère, Mme Leroy, Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, Mme Agnès, M. Emerald, M. Lenormand, Mme Théroude, M. Quartier.
Etaient absents excusés : M. Lecoq, Mme Bocca.

Secrétaire de séance : Mme Leroy

Date de convention : 10 décembre 2015

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FINANCES

ASSURANCES

Délibération n° 2015/43 reçue en Préfecture le 28/12/2015

Sylvain SOMON, adjoint présente le dossier assurances. Il précise que ces nouveaux contrats représentent une économie de 3 063 € par rapport à l'année 2015 avec des garanties voire supérieures aux précédents contrats. Après avoir débattu, le conseil émet un avis favorable au changement de prestataire. M. Charron remercie M. Somon d'avoir porté à bien ce dossier. La délibération suivante est prise.

Monsieur Jacques CHARRON, Maire de Vatteville-la-Rue, expose :

« Dans le cadre de ses compétences, la commune de Notre Dame de Bliquetuit, en tant que coordonnateur du groupement de commandes ASSURANCES, a lancé une consultation afin de retenir trois prestataires pour la couverture des risques liés aux activités du groupement sur une période contractuelle de cinq (5) ans fermes.

La mise en concurrence portait sur trois (3) lots techniques suivants :

- Lot 1 : assurance multirisques
- Lot 2 : véhicules à moteur
- Lot 3 : risques statutaires

Les marchés sont passés à prix forfaitaires.

La consultation n'autorisait pas la remise de solution variante en plus de l'offre de base autre que celle imposée par le dossier de consultation pour le lot détaillé ci-dessous :

- Lot 1 : multirisque : franchise de 400 €/sinistre déclaré

La consultation comprenait des prestations supplémentaires éventuelles pour les lots suivants :

- Lot 1 Multirisques : protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 2 : Véhicules à moteur : missions auto collaborateurs

Déroulement de la procédure :

- 21/10/2015 : envoi d'un avis de mise en concurrence sur le site du BOAMP et dématérialisation du dossier de consultation sur le site Achatpublic.com
- 23/11/2015 à 12h00 : date limite de réception des offres
- 23/11/2015 : réunion de la commission d'appel d'offres ad hoc chargée de l'examen des candidatures et du constat des offres,

Le Maire,
J. CHARRON

- 01/12/2015 : réunion de la commission d'appel d'offres ad hoc pour la présentation du rapport d'analyse des offres et attribution des marchés
- 02/12/2015: envoi du courrier d'information aux candidats

A l'issue de l'analyse et du classement des meilleures offres reçues, la commission d'appel d'offres réunie le 01/12/2015 a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot	Descriptif	Attributaire	Montant en € TTC	PSE retenue en € TTC	Montant total en € TTC
1	Multirisques	SMACL	8 694.46	356.87	9 051.33
2	Véhicules	SMACL	2 763.12	691.80	3 454.92
3	Risques statutaires	QUATREM/MMA	17 858.59	-	17 858.59

La répartition des coûts contractuels par structure membre du groupement de commandes est le suivant :

Lot 1 : Assurance Multirisques :

collectivité	Prime annuelle € TTC	PSE € TTC	Total annuel € TTC
Notre-Dame de Bliquetuit	1 837.96	84.71	1 922.67
Saint Nicolas de Bliquetuit	1 353.13	86.24	1 439.37
Vatteville la Rue	3 638.96	128.36	3 767.32
SIVOS de Vatteville la Rue	1 864.41	57.56	1 921.97
Total	8 694.46	356.87	9 051.33

Lot 2 : Véhicules à moteur :

collectivité	Prime annuelle € TTC	PSE € TTC	Total annuel € TTC
Notre-Dame de Bliquetuit	588.54	230.60	819.14
Saint Nicolas de Bliquetuit	992.16	230.60	1 222.76
Vatteville la Rue	1 182.42	230.60	1 413.02
SIVOS de Vatteville la Rue	--	--	--
Total	2 763.12	691.80	3 454.92

Lot 3 : Risques statutaires :

collectivité	Prime annuelle CNRACL € TTC avec un taux de 4.90%	Prime annuelle IRCANTEC € TTC avec un taux de 1.20%	Total annuel € TTC
Notre-Dame de Bliquetuit	3 478.71	552.59	4 031.30
Saint Nicolas de Bliquetuit	4 483.50	10.88	4 494.38
Vatteville la Rue	9 896.38	583.81	10 480.19
SIVOS de Vatteville la Rue	--	--	--
Total	17 858.59	1 147.28	19 005.87

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés tels que décrit ci-dessus.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Le Maire,
J. CHARRON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres en date du 01/12/2015,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré, décide :

- **D'acter de la signature par le coordonnateur du groupement de commande de trois (3) marchés de prestations d'assurance portant sur la couverture des risques liés aux activités des collectivités membres du groupement pour une durée contractuelle de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2016 tels que décrits ci-dessus,**
- **d'imputer les dépenses correspondantes, pour la part revenant à la commune et Vatteville-la-Rue, sur les crédits inscrits aux budgets 2015 et suivants.**

DECISION MODIFICATIVE

Délibération n° 2015/44 reçue en Préfecture le 30/12/2015

Le Conseil Municipal Vote les modifications suivantes concernant le budget primitif 2015 voté le 3 avril 2015

COMPTE	CHAPITRE	NATURE	SECTION	MONTANT
6558 autres obligations obligatoires	65	D	F	- 200 €
66111 intérêts	66	D	F	+ 200 €

SDE76 – MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire invite Sylvain SOMON, Adjoint à présenter la proposition d'adhésion au dispositif de maintenance de l'éclairage public. Suite à quelques demandes de précisions, le Conseil Municipal reporte sa décision. M. SOMON prendra contact avec le SDE76.

LOGEAL

Délibération n° 2015/45 reçue en Préfecture le 04/01/2016

Le Maire expose :

La société LOGEAL immobilière bénéficie d'un bail emphytéotique, sur les parcelles sises à Vatteville-la-Rue, cadastrées section ZK numéros 194 à 211, d'une contenance totale de 13 804 m² où elle a réalisé un lotissement dit « la Clavinerie ».

Les logements nécessitent un programme de réhabilitation conséquent actuellement étudié par LOGEAL et c'est dans cette perspective que LOGEAL souhaite mettre fin au bail emphytéotique et faire l'acquisition des terrains.

LOGEAL propose, conformément à l'avis de France Domaine, un rachat des terrains au prix de 10€ le m², soit un montant total arrondi à 138 000.00 € et la prise en charge des frais de notaire.

Le Conseil Municipal considérant l'exposé du Maire, à l'unanimité :

décide de mettre fin au bail emphytéotique liant la commune à la société LOGEAL

Le Maire,
J. CHARRON

décide de vendre à la société LOGEAL, au prix de 138 000 € les parcelles cadastrées ZK numéros 194 à 211 d'une contenance de 13 804 m² où est situé le lotissement « la Clavinerie »
demande le maintien des habitations en logement social
prend note que les frais de notaire seront à la charge de la société LOGEAL
prend note de l'engagement de la société LOGEAL de réhabiliter les logements
Inscrit la recette au budget communal

VOIRIE

RUE DU PLESSIS

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurisation de la rue du Plessis, le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre à jour les relevés topographiques. Un 1^{er} devis a été établi par un géomètre et sera comparé à d'autres prestataires.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

BILAN CENTRE D'ACCUEIL 2015

Le Maire invite M. LECLÈRE Vincent, Adjoint en charge des loisirs, à présenter le bilan du centre d'accueil 2015 après l'avoir distribué à l'ensemble du conseil. Il y a une grande satisfaction des parents de l'offre et de la qualité des activités pour la section enfance et la section jeunesse. M. LECLÈRE indique que l'augmentation du coût global, par rapport aux années précédentes, est due à la mise en place d'un 2^{ème} séjour organisé pour les ados. Ils sont allés 4 jours à Fécamp et 4 jours en Mayenne. Les ados sont revenus ravis de ces 2 séjours.

M. CHARRON remercie M. Leclère pour son implication dans la réussite du centre.

EGLISE

CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

Délibération n° 2015/46 reçue en Préfecture le 04/01/2016

Considérant

Le programme de travaux de restauration de l'église Saint Martin de Vatteville-la-Rue

Que la fondation du patrimoine, organisme privé créé par la loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique, peut intervenir en faveur de projets de restauration du patrimoine et organiser avec la commune une campagne de mécénat populaire visant à réunir des fonds pour financer ce projet de restauration de l'église Saint Martin (les dons sont déductibles des impôts pour les donateurs, particuliers et entreprises).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte l'aide de la fondation du patrimoine et de souscrire une convention visant à lancer la campagne de mécénat.

Autorise le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer ladite convention avec la fondation du patrimoine.

Le Maire,
J. CHARRON

INTERCOMMUNALITE

AVIS PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT CAUX VALLEE DE SEINE 2016 - 2021

Le sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil.

RAPPORT D'ACTIVITES CAUX VALLE DE SEINE ET BILAN COMMUNAL

Le Maire informe ses collègues qu'ils peuvent consulter le rapport d'activités de la Communauté de Communes Caux allée de Seine en mairie ou sur le site de la CVS.

Par ailleurs, le Maire liste les aides financières apportées à la commune par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.

TARIF DE L'EAU

Le Maire distribue à ses collègues un article de presse dans le lequel il est indiqué la baisse de la facture d'eau pour tous les habitants de CVS à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette baisse est due à la décision de la CVS d'harmoniser les tarifs de l'ensemble de ses communes adhérentes.

CONVENTION MUTUALISATION

Délibération n° 2015/47 reçue en Préfecture le 04/01/2016

Par délibération du 13 novembre 2015, le Conseil Municipal a accepté la mutualisation des moyens techniques et humains, de mise à disposition des services entre les 5 communes de la Presqu'île par convention dénommée « entente Communale de Brotonne » et autorisé le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer cette convention. Dans cette dite convention il convient de désigner 3 membres dans la commission créée à cet effet.

Noms et prénoms des 3 membres titulaires désignés : **CHARRON Jacques**
SOMON Sylvain
LEROY Corinne

Noms et prénoms des 2 membres suppléants désignés : **THEROUDE Brigitte**
DANGER Jeannine

CONVENTION OFFICE DU TOURISME

Délibération n° 2015/48 reçue en Préfecture le 04/01/2016

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine, l'Office du Tourisme du Pays de Caux Vallée de Seine met en place un nouveau concept afin d'inciter les populations locales et touristiques à découvrir ou redécouvrir nos pépites locales. Intitulé « Les Perles du Val en Seine », ce parcours ludique emmène les participants à la découverte de dix sites d'intérêt majeur du territoire dont l'église Saint Martin de Vatteville-la-Rue.

L'Office du Tourisme du Pays de Caux Vallée de Seine propose une convention de partenariat avec la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne un avis favorable au partenariat avec l'Office du Tourisme du Pays de Caux Vallée de Seine pour le parcours « les Perles du Val en Seine »

Autorise le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer ladite convention avec l'Office du Tourisme du Pays de Caux Vallée de Seine.

Le Maire,
J. CHARRON

POLICE MUNICIPALE

Délibération n° 2015/49 reçue en Préfecture le 04/01/2016

Monsieur le Maire expose :

« Par une délibération du 20 Juin 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Port-Jérôme avait décidé de mettre en place une Police Municipale Intercommunale à la demande des maires pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité publique et de problématique environnementale. Elle est désormais constituée de 23 agents.

Suite au passage de la CVS en communauté d'agglomération, il faut, afin de se mettre en conformité avec le Code de la Sécurité Intérieure adopté en 2012, procéder à un nouveau vote des communes membres confirmant le maintien de la création de la police municipale intercommunale et procéder au renouvellement de la convention relative aux gardes champêtres.»

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu l'article L512-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 9-4 des statuts de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, décide :

- **De se prononcer favorablement à la création de la Police Municipale Intercommunale,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer la convention relative aux Gardes-Champêtres.**

COMMUNE NOUVELLE

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été indiqué qu'en raison de l'annonce d'un report de la date limite de dépôt en Préfecture des projets d'une commune nouvelle, les Maires de Saint Nicolas de Bliquetuit et Vatteville-la-Rue avaient, d'un commun accord, décidé de repousser les échéances d'étude du projet de fusion entre les 2 communes.

Le Maire précise que, quelques jours plus tard, M. DELAUNE l'a informé qu'il ne donnait pas suite à ce projet, préférant une fusion avec la commune de La Mailleraye sur Seine.

Après débat, certains membres du conseil demandent au Maire d'adresser un courrier au Conseil Municipal de St Nicolas de Bliquetuit pour faire état de la surprise quant à la méthode, compte tenu de l'investissement en temps dans ce projet de fusion, dans un esprit constructif en dépit des délais extrêmement réduits qui nous avaient été imposés.

M. CHARRON indique qu'il s'inquiète du devenir du SIVOS des communes de St Nicolas de Bliquetuit et Vatteville-la-Rue suite à cette création de commune nouvelle entre St Nicolas et La Mailleraye.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dégradations terrain de sports : le club de football Barentinois a remboursé à la commune la totalité des dépenses de réparation des douches du vestiaire visiteurs du terrain de foot suite aux dégradations faites par des joueurs de Barentin le 18 octobre dernier. La plainte à l'encontre du club de foot Barentinois sera donc retirée.

Le Maire,
J. CHARRON

Jury maisons illuminées : la commission du jury des maisons illuminées passera le mardi 22 décembre 2015.

Organisation des vœux : les vœux du Maire et de son conseil auront lieu le dimanche 3 janvier 2016 à 10 h 30.

Remerciements : Le Maire donne lecture de remerciements de la famille de M. et Mme DULONG Jackie suite au décès de leur fils ainsi que celui de la famille de Mme Martin, directrice de l'école de Vatteville suite au décès de son père.

Prises de vues aériennes : pour information le Maire indique que M. Jean-François Fréret est autorisé à utiliser, selon les règles de vol à vue de jour uniquement, un drone dans le but d'effectuer des opérations de relevés, prises de vues, etc...)

Gendarmerie : pour information le Maire indique que les maires de la presqu'île s'inquiètent sur le devenir de la gendarmerie de la Mailleraye sur Seine.

La séance est levée à 20 h 00 minutes

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	LEROY Corine	DANGER Jeannine
LEPRINCE Philippe	LEFEBVRE Aurélie	LECOQ Dominique
AGNES Mireille	EMERALD Didier	BOCCA Véronique
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel

Le Maire,
J. CHARRON